

AUTORISATION PARENTALE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

A compléter et signer par le(s) titulaire(s) de l'autorité parentale ou le tuteur

SITUATION DES REPRESENTANTS LEGAUX DE OU DES ENFANT(S) :

- ☐ MARIÉS ☐ SEPARÉS ☐ VIE MARITALE ☐ PACSE ☐ DIVORCÉS
- ☐ CELIBATAIRE ☐ VEUF, VEUVE

NOM de l'enfant	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE

TUTEURS LEGAUX

QUALITE : ☐ PERE ☐ MERE	QUALITE : ☐ PERE ☐ MERE
NOM :	NOM :
PRENOM :	PRENOM :
ADRESSE :	ADRESSE :
COMPLEMENT D'ADRESSE :	COMPLEMENT D'ADRESSE :
CODE POSTAL ET VILLE :	CODE POSTAL ET VILLE :
TEL :	TEL :
ADRESSE MAIL (OBLIGATOIRE) :@.....	ADRESSE MAIL (OBLIGATOIRE) :@.....
PROFESSION :	PROFESSION :
EMPLOYEUR :	EMPLOYEUR :
ADRESSE PROFESSIONNELLE :	ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Autre tuteur légal : ☐ FAMILLE D'ACCUEIL ☐ FOYER DE L'ENFANCE

Préciser le lien de parenté avec l'enfant (joindre en photocopie un justificatif)

Nom d'usage :	Prénom(s) :
Adresse :	N° d'appartement :
Code Postal :	Commune :
Téléphone domicile :	Téléphone portable :
Téléphone travail :	Courriel :@.....

Nous soussignés, autorisons l'enfant ou les enfants à être inscrit(s) sur le fichier scolaire de la ville de Nangis.

Par ailleurs, nous nous engageons à prévenir les services administratifs, des changements éventuels de notre situation familiale (déménagement, naissance, séparation...)

Pour les familles divorcées, séparées, joindre une copie du jugement définissant le mode de garde de(s) enfant(s) et une copie de l'extrait de l'acte de naissance de(s) enfant(s).

Fait à Nangis, le/...../.....

Signatures :

Responsable légal 1

Responsable légal 2

L'admission et l'affectation de chaque enfant dans un établissement scolaire est établie en fonction des places disponibles, du lieu d'habitation et du regroupement prioritaire des fratries

Je soussigné :

Déclare :

- ☐ Ne plus être en contact avec le père ou la mère de ou des enfants :
- ☐ Ne pas connaître l'adresse du père ou de la mère de ou des enfants :
- ☐ Assumer l'entière responsabilité de mon enfant administrativement et financièrement
- ☐ En avoir l'autorité parentale
- ☐ Être toujours en contact avec le père ou la mère de ou des enfants :
- ☐ Conjoint hors commune

Attestation sur l'honneur établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Nangis, le

Signature

Important Article 441-7 du code pénal

Est puni d'un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende le fait de :

- 1) Etablir une attestation ou un certificat faisant états de fait matériellement inexacts
- 2) Falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère
- 3) Faire usage d'une attestation ou un certificat inexact ou falsifié les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vu de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.